

l'adoption des meilleurs harnais et des chars qui fatiguent le moins les chevaux ;

Encourager par des primes à faire abattre les chevaux trop vieux ou estropiés ;

Empêcher que des animaux soient employés à des travaux, soumis à des efforts qui ne sont pas en harmonie avec leur organisation ;

Etudier pour chaque espèce d'animal les moyens les moins douloureux de l'abattre, lorsqu'il doit servir à notre nourriture ;

Défendre la fabrication du sanglier au moyen d'un porc privé que l'on harcèle avant de le tuer à coups de fusil.

Comme vous le voyez, le champ de nos investigations sera vaste. Nous aurons à surveiller ce qui se passe et dans la rue et dans la maison du fermier, sur la place du marché et dans les abattoirs.

Quatre Commissions choisies dans le sein de notre Commission administrative s'occupent déjà d'étudier les questions suivantes :

- 1^o Le transport des veaux ;
- 2^o Le travail imposé à des chevaux trop vieux ou estropiés ;
- 3^o La défense du fouet à fléau ;
- 4^o Amélioration des harnais et attelage des bœufs.

Le plus souvent, nous ne pourrions obtenir d'amélioration sans le concours de l'administration éclairée qui nous régit. Je n'en cite qu'un exemple frappant : Si nous obtenons que les marchands de veaux ne transportent plus ces animaux ainsi qu'ils le font aujourd'hui, l'administration devra préparer un local où les veaux puissent être debout, sinon il faudra les garrotter en les descendant de la voiture.

Dans notre lutte contre ces abus, contre tous les mauvais traitements infligés aux animaux, nous avons plusieurs modes d'action à notre disposition :

- 1^o Signaler, dénoncer à l'autorité les délits punissables. Nous pourrions, comme partie civile, requérir l'exécution des ordonnances de police et l'application de la loi que nous devons au général de Grammont, dont le souvenir s'est conservé parmi nous ;